

Image not found or type unknown



Fin de bail et renouvellement

Par **Hpets59**, le **14/04/2019** à **12:27**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement à Lyon.

J'ai signé le 12 décembre 2011 un bail pour une durée de 3 ans avec mes locataires.

Après trois ans, sans manifestation de ma part ni de mes locataires, il y a eu, si j'ai bien compris, tacite reconduction pour trois années supplémentaires.

Arrivée au 12 décembre 2017, soit 6 ans après la signature du bail, nous n'avons rien fait de particulier ni moi, ni le locataire.

Qu'en est-il du prologement du bail ?

Faut-il refaire un nouveau bail ?

Merci de votre réponse.

Par **J.dubois**, le **15/04/2019** à **02:33**

Bonjour,

Il y a reconduction du bail tacite tant qu'aucune des parties n'a manifesté sa volonté d'y mettre fin,

Cordialement,

J. Dubois

Par **janus2fr**, le **15/04/2019** à **06:49**

Bonjour,

Effectivement, c'est le principe de la tacite reconduction. Tous les 3 ans, si aucune partie ne met fin au bail dans les règles, celui-ci se reconduit pour une nouvelle période de 3 ans.

Il n'y a rien à faire, les reconductions s'enchainent à l'infini...